Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héréditaires « ATEMMH »

Selon les dispositions de l'article 41 du décret de loi N°88 du 24 Septembre 2011, l'Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héréditaires « ATEMMH » déclare avoir reçu, 3 virement de l'étranger :

- Un le 08 mai 2017, d'un montant de 15587,400 TND de la part du laboratoire pharmaceutique « Swedish Orphan » et ce à titre de subvention pour la réalisation de la 11ème Ecole métabolique
- Deux le 15 mai 2017 d'un montant de 462,377 TND et de 2546,732 TND de la part du laboratoire pharmaceutique « Genzyme » et ce à titre de frais de participation de la délégation marocaine dans la 11^{ème} Ecole métabolique.

P Ag Hatem AZZOUZ Trésorier de l'ATEMMH

Association Tunisienne
Maladies
d'Etude des Héréditaires
Métaboliques Héréditaires
Métaboliques Héréditaires